

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020

Compte-rendu affiché le : 26 octobre 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 28 octobre 2020

N° 20-09-09

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2020

OBJET :
Subventions 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201022-20-09-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2020

Affichage : 26/10/2020



OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTIONS 2020

Madame Solange MORERE, adjointe au Maire, présente deux demandes de subventions.

Une première demande émane de la structure Multi-Accueil Les Petits Galopins. L'association a décidé de faire réaliser un audit de la structure dans le but de détecter des leviers d'optimisation des coûts de fonctionnement.

Le coût de cet audit qui est réalisé par la Société Horizon Crèche s'élève à 7 200.00 €.

La commune étant favorable à cette mission, il est proposé qu'une subvention exceptionnelle de fonctionnement soit allouée à la structure à hauteur de la dépense engagée.

Une seconde demande émane de l'association des PEP 42 dans le cadre d'une de ses actions phares : le « Prix littéraire PEP42-ASSE Cœur Vert » organisée pour la seizième année consécutive. Trois classes du collège Jules Romains y participant, une demande de subvention à hauteur de 30 € par classe est sollicitée.

Il est proposé de renouveler le partenariat instauré les années précédentes, avec une subvention de fonctionnement à hauteur de 90 €.

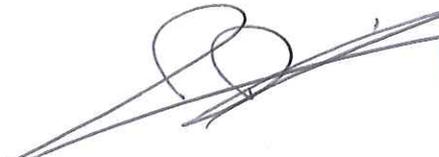
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 7 200 € à la structure Multi-Accueil Les Petits Galopins pour la réalisation d'un audit par la société Horizon Crèche.
- **DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 90 € à l'association PEP 42.
- **DIT** que la dépense pour Les Petits Galopins sera inscrite au compte 6745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé » et celle à l'association PEP 42 au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 27 octobre 2020.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201022-20-09-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2020

Affichage : 26/10/2020